



• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture **BIOLOGIQUE**

AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET BIODIVERSITÉ

COMMENT LES COLLECTIVITÉS LOCALES
PEUVENT-ELLES FAVORISER UNE AGRICULTURE
FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ ?

Un guide pour mieux comprendre et agir

Avec le soutien de :

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Édition et coordination | FNAB - 40 rue de Malte - 75011 Paris

Directeur de publication | Guillaume Riou

Rédaction | Joël Bourderieux & Christophe Ringeisen (Bio en Grand Est), Ségolène Navecth-Marchal (AgroBio Périgord), Antoine Villar & Cécile Blanc (FNAB),

Relecture et contributions | Claire Billy et Anne Rogé (AFB), Julian Renard (FNAB),

Conception graphique et mise en page : Bérénice Dorléans - berenice.dorleans@gmail.com

Crédits photo : S&M Booth, Bio en Normandie, Rodolphe Murie, Anne-Lore MESNAGE, Francis Massias, © PNR Massif des Bauges, Daniel Godinou, PNR Normandie Maine, AgroBio Périgord, Fabrice Croset, PNR Caps et Marais d'Opale, PNR des Baronnies Provençales, Bio en Grand Est, Métropole de Rouen, commune nouvelle de Valdallière, FNAB, Antoine GARDARIN

Publié en octobre 2019

// SOMMAIRE



// AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ, UNE URGENCE | P 4

// L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, PARTENAIRE DE LA BIODIVERSITÉ | P 5

// COLLECTIVITÉS LOCALES, COMMENT AGIR DANS LE DOMAINE AGRICOLE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ | P 9

1 – DIAGNOSTIQUER ET CONNAÎTRE | P 11

Initiative 1 : Un diagnostic écologique communal aboutit à la plantation de 4 km de haies à Champignol-lez-Mondeville

Initiative 2 : La Commune de Montreuil participe à l'observatoire de biodiversité urbaine et engage 50 actions en faveur de la biodiversité

2 – IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS | P 14

Initiative 3 : Un projet global d'Agro-écopôle au domaine de Mirabeau (34)

Initiative 4 : Élus, écoliers, familles : tous impliqués par le PNR Normandie Maine (61) vers plus de biodiversité

3 – AGIR AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE LOCAL AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ | P 17

Initiative 5 : Pâturage en régie et éco-pâturage à la Métropole de Rouen (76)

Initiative 6 : Le PNR des Caps et Marais d'Opale (62) s'engage dans la restauration des trames vertes

Initiative 7 : La Métropole de Lyon et la commune de Charly (69) soutiennent un Conservatoire et un Laboratoire de la biodiversité

Initiative 8 : Concilier agriculture, nature et tourisme avec les Paysans de nature et la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts (85)

4 – VALORISER ÉCONOMIQUEMENT LES PRODUITS AGRICOLES VERTUEUX POUR LA BIODIVERSITÉ ? | P 22

Initiative 9 : La commune de Valdallière (14) développe une filière bois-énergie

Initiative 10 : La filière du fromage Bleu du Vercors-Sassenage soutenue par le Parc naturel régional du Vercors (38 et 26) pour préserver la race de vache Villard-de-Lans

5 – FINANCER ET VALORISER SON PROJET TERRITORIAL | P 25

// AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ, UNE URGENCE



D'après le rapport alarmant de 2019 de l'IPBES²¹, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, aussi appelé "GIEC de la biodiversité", le taux d'extinction des espèces est aujourd'hui sans précédent :

- 20%

d'espèces locales
dans la plupart des grands
habitats terrestres,
depuis 1900

10 %

des espèces d'insectes
menacées d'extinction

1 million

d'espèces menacées
d'extinction sur les
8 millions d'espèces
estimées

-75 %

de la biodiversité
génétique des plantes
cultivées

au cours du XX^{ème} siècle.
d'après la FAO (Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation et l'agriculture)

➔ L'AGRICULTURE, UNE DES CAUSES DE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ, MAIS AUSSI VICTIME ET PARTIE DE LA SOLUTION

L'agriculture a façonné pendant des millénaires les paysages en ouvrant des territoires homogènes de forêts, conduisant la biodiversité sauvage à s'adapter. Mais en s'intensifiant, l'agriculture fondée sur les intrants chimiques de synthèse a simplifié l'environnement agricole et morcelé les espaces naturels, ce qui a entraîné en partie la disparition de cette biodiversité. Selon l'IPBES, 23 % des terres ont connu une réduction de leur productivité en raison de la dégradation des sols.

Une prise de conscience s'opère cependant sur l'importance du rôle joué par la biodiversité pour l'agriculture en termes de services écosystémiques rendus. C'est pourquoi réfléchir à atténuer l'impact de l'agriculture sur la biodiversité, voire trouver les moyens

de reconquérir cette diversité perdue est prioritaire. De plus en plus d'agriculteurs mettent donc en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité qui leur permettent, en retour, d'optimiser leur production.

Cette prise de conscience est encore plus fondamentale en agriculture biologique pour des raisons éthiques et techniques. En l'absence de produits chimiques de synthèse pour détruire les ravageurs, les agriculteurs bio doivent par exemple se reposer sur les mécanismes naturels de gestion des ravageurs, sur les services écosystémiques que rend la biodiversité dite fonctionnelle c'est-à-dire la biodiversité « ordinaire » indispensable au fonctionnement des écosystèmes.

**AGIR SUR LES ESPACES
AGRICILES, C'EST TRAVAILLER
SUR 42% DE LA SUPERFICIE
FRANÇAISE** chiffre 2016

Dans ce contexte, il semble opportun pour les collectivités de se saisir des leviers agricoles pour inverser la tendance de la diminution de la biodiversité sur les territoires. Outre le fait que l'agriculture a joué un rôle non négligeable dans cette diminution, elle représente aussi une marge de progression en raison des surfaces concernées.

➔ MENER UNE POLITIQUE AGRICOLE INCITATIVE, UN MOYEN EFFICACE POUR AGIR AU NIVEAU LOCAL

Le monde agricole s'est doté, depuis les années 50, d'outils de politique agricole (PAC, gestion du foncier...) qui se sont révélés très efficaces pour atteindre des objectifs d'augmentation de la production, mais beaucoup moins pour prendre en compte la préservation de l'environnement. Les collectivités peuvent également construire une politique agricole locale au travers de leurs différentes compétences : aménagement du territoire, restauration collective, développement économique...

Ainsi, se servir de ces leviers pour protéger la biodiversité pourra être plus efficace et moins coûteux pour la collectivité que de s'appuyer sur les outils réglementaires classiques (normes, réserves naturelles...).

Les agriculteurs sont en mesure de mettre en place une gestion efficace des espaces naturels et cultivés quand les incitations sont les bonnes.

Nous présenterons dans ce guide des initiatives de collectivités ou de groupes d'agriculteurs visant à répondre conjointement aux enjeux de transition agricole et de préservation, voire reconquête de la biodiversité, ainsi que les leviers pour les collectivités pour les mettre en œuvre sur leur territoire.

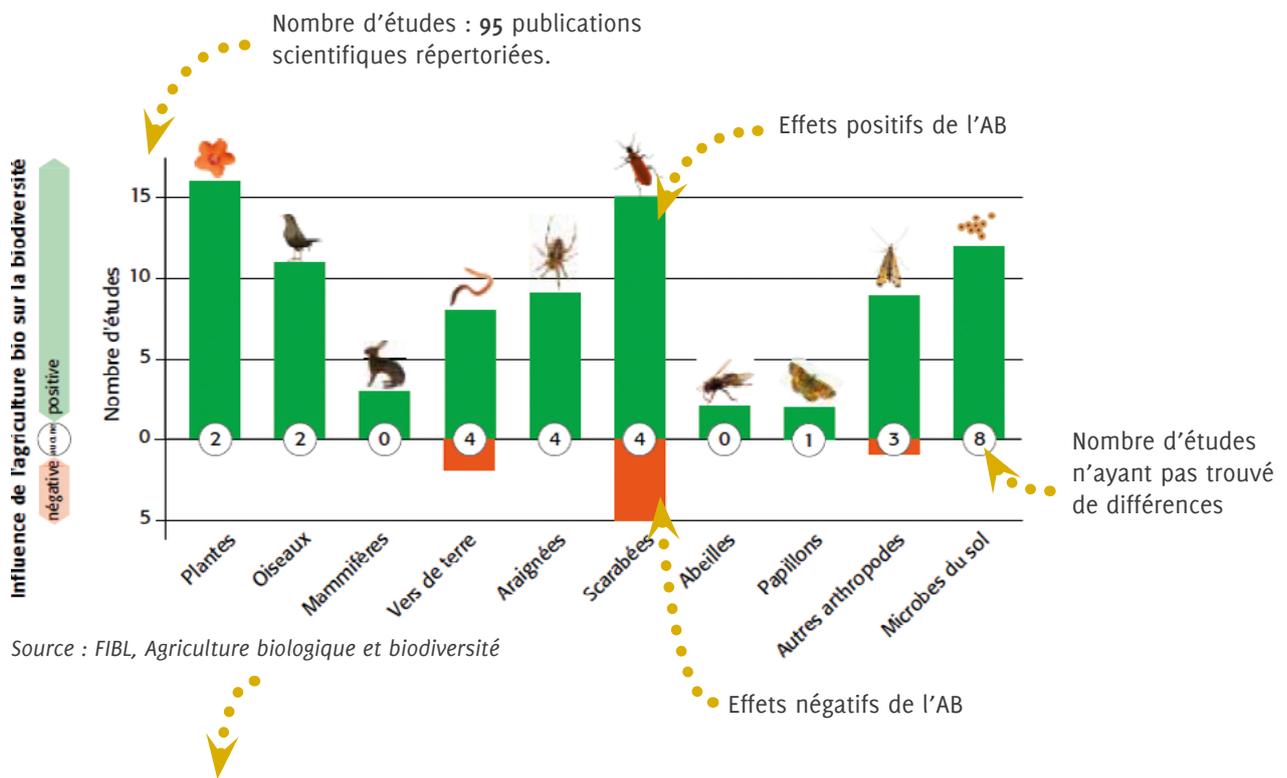
// L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, PARTENAIRE DE LA BIODIVERSITÉ



➔ **30% D'ESPÈCES EN PLUS ET 50% D'INDIVIDUS SUPPLÉMENTAIRES DANS LES PARCELLES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Les synthèses des travaux comparant l'effet des pratiques agrobiologiques sur la biodiversité, notamment vis-à-vis des pratiques conventionnelles **concluent toutes au fait que les systèmes conduits en agriculture biologique présentent davantage de biodiversité**, tant sur l'abondance (nombres d'individus) que sur la diversité (nombres d'espèces)^{7,8,14,17,18}. On trouve en moyenne 30 % d'espèces en plus et 50 % d'individus en plus dans les parcelles en agriculture biologique^{8,14}.

// Impact de l'agriculture biologique (AB) en particulier sur la faune mobile (oiseaux, vertébrés, pollinisateurs, microbes du sol) par rapport à l'agriculture non biologique.



- Entre **65 et 80 %** des études trouvent un impact bénéfique
- **25 %** ne trouvent pas d'impact significatif
- **8 %** constatent un impact négatif (vers de terre, carabes et autres arthropodes)¹⁶



Les études les plus récentes confirment ce diagnostic. En 2019, une étude menée sur 6 ans révèle que dans les parcelles en bio sur la Zone atelier Plaine & Val de Sèvre²⁰ il y a :

- + **37 %** de couvains,
- + **20 %** d'abeilles
- + **53 %** de miel



PAS DE PESTICIDES DE SYNTHÈSE, MOINS D'IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ !

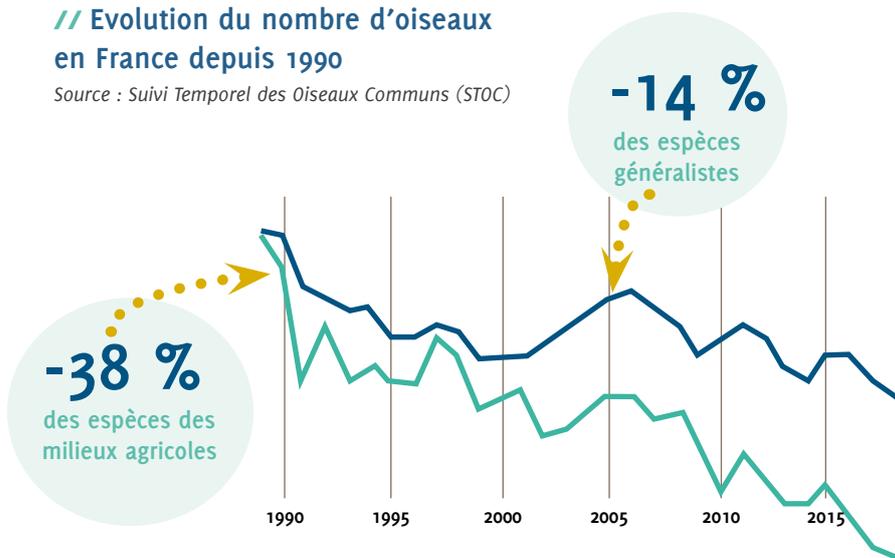
Le règlement de l'agriculture biologique bannit tout usage de pesticides et d'engrais chimiques de synthèse, qui ont un impact sévère sur la biodiversité.

Les pesticides de synthèse ont un impact fort sur la micro et la macro faune terrestre. En interdisant leur usage, on évite les effets directs et indirects sur ces organismes.

Les herbicides sont responsables du déclin de beaucoup de fleurs arables communes et des graines d'adventices indispensables à de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles.

// Evolution du nombre d'oiseaux en France depuis 1990

Source : Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC)



Les pesticides ont aussi un impact sur la composition des populations d'oiseaux. L'indice de spécialisation des communautés augmente en effet avec l'usage des pesticides. Seul un petit nombre d'espèces arrive à s'adapter à la fois à l'augmentation des produits phytosanitaires et à la simplification du paysage¹⁰.

Les insecticides ont un impact direct sur les populations d'invertébrés dont les vers de terre, les papillons, les arthropodes épigéiques¹⁴. Indirectement, en diminuant les ressources en insectes et en altérant le microclimat, les insecticides diminuent les populations d'invertébrés, d'oiseaux et de mammifères.

La pollution des milieux aquatiques qui résulte du lessivage des produits chimiques est aussi responsable de la disparition d'invertébrés¹.

En France, d'après la LPO (Ligue de protection des oiseaux), les populations d'oiseaux dépendantes des graines d'adventices ont beaucoup plus diminué depuis 30 ans que les espèces généralistes.¹⁵



-63 %
de bouvreuils pivoines



-42 %
de serins cini



-68 %
de linottes mélodieuses



-68 %
de verdiers d'Europe



-25 %
d'espèces généralistes



PAS D'ENGRAIS DE SYNTHÈSE, MOINS DE FUITES D'AZOTE !

La France est l'un des plus gros consommateurs d'engrais azotés en Europe (78 kg d'azote par hectare en 2015-2016, contre une moyenne européenne de 66 kg/ha, 44 kg/ha de surplus d'azote en 2014). La moitié des apports fuient par volatilisation ou lixiviation, ce qui est source de pollution de l'eau et de

l'air. En agriculture biologique, les fuites d'azote ne sont pas exclues mais sont estimées entre 35 et 65 % plus faibles qu'en agriculture conventionnelle⁴. De la même façon que pour les pesticides, les engrais azotés ont des impacts négatifs sur la biodiversité aquatique.

→ UNE GESTION BÉNÉFIQUE DE LA FERTILITÉ DES SOLS EN BIO

En l'absence d'engrais de synthèse, l'agriculture biologique recourt donc principalement à l'utilisation de matière organique, qui a un impact bénéfique sur l'activité biologique du sol. Une grande quantité d'invertébrés (vers de terre, carabes, microbes) se nourrissent des résidus non dégradés^{17,14,3}.

Une autre possibilité de fertilisation repose sur l'introduction de légumineuses dans les rotations qui favorise la biodiversité en offrant des abris et des ressources alimentaires plus variées et continues⁴.

→ LA BIO DÉPEND DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS PAR LA BIODIVERSITÉ

Le cahier des charges de l'agriculture biologique induit une modification des pratiques en s'appuyant davantage sur les services écosystémiques. Ainsi, en l'absence de pesticides de synthèse, il est fondamental pour les agriculteurs de **respecter un équilibre dans la faune qui permet de lutter naturellement contre les ravageurs des cultures**⁸. De plus, la recherche d'autonomie et d'une valorisation supplémentaire de la production

agricole conduit à faire des choix plus favorables à la biodiversité. Ces pratiques, bien que non spécifiques à l'agriculture biologique, s'alignent sur ses grands principes et sont plus fréquentes chez les agriculteurs biologiques. Elles répondent également bien souvent à des motivations éthiques des agriculteurs.

→ DES ROTATIONS CULTURALES PLUS LONGUES ET DIVERSIFIÉES^{14, 4}

Afin de mieux gérer les adventices et la fertilité des sols, les agriculteurs biologiques ont recours à des rotations plus longues et diversifiées ainsi qu'à l'**introduction de légumineuses et de prairies de longue durée** dans les rotations. Ces pratiques permettent de développer un habitat plus diversifié et favorisent ainsi des populations diverses en fournissant couvert et gîte à différents organismes, notamment les papillons non ravageurs¹⁴.

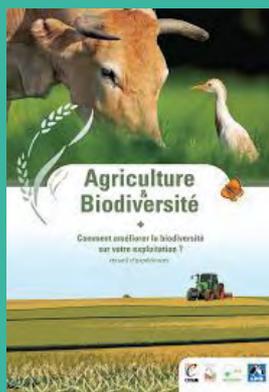
De façon plus générale, les espèces mobiles sont celles qui profitent le plus de la diversification des habitats (araignées, oiseaux)¹². Il faut aussi noter l'**importance de la polyculture élevage** au sein de l'agriculture biologique. Elle est plus représentée dans les fermes bio que dans les fermes conventionnelles. Les exploitations diversifiées (cultures fourragères et céréales) favorisent l'habitat hétérogène dans le temps et l'espace.

→ DES INFRASTRUCTURES ÉCOLOGIQUES PLUS PRÉSENTES

Haies, mares, bandes enherbées sont plus présentes sur les fermes labellisées¹⁶. Ces infrastructures, ainsi qu'une gestion favorable des zones non cultivées et des bordures, augmentent notamment les auxiliaires de cultures sur lesquels les agriculteurs doivent s'appuyer pour lutter contre les ravageurs. Les bandes enherbées servent de refuges aux auxiliaires et attirent les pollinisateurs, rendant des services écosystémiques aux agriculteurs¹⁴.

→ UNE PLUS GRANDE BIODIVERSITÉ CULTIVÉE ET ÉLEVÉE

Les agriculteurs biologiques ont été les pionniers dans la recherche de semences ou de races adaptées à leurs pratiques. L'absence d'offre de variétés adaptées aux pratiques de l'agriculture biologique a conduit des agriculteurs à se tourner vers les semences paysannes et les races locales. **En retrouvant des variétés oubliées, ils augmentent la biodiversité cultivée**. Cette augmentation a également un **impact sur la biodiversité sauvage**, soit par la libération de plus grandes quantités de pollen, soit par l'augmentation de la diversité des microbiotes (qui peuvent nourrir plus d'organismes du sol)³.



Si vous voulez en savoir plus sur les pratiques qui préservent la biodiversité sur les fermes, consultez les fiches techniques et méthodologiques "Agriculture et biodiversité : Comment améliorer la biodiversité sur votre exploitation" réalisées par la FNAB avec la LPO, FARRE et la FNCIVAM en 2011.

Vous y trouverez des éléments pratiques sur la biodiversité sur les fermes et des retours d'expérience. Ce guide s'appuie sur ces éléments pour élaborer des propositions d'accompagnement des agriculteurs.

<http://bit.ly/lpo-agri-biodiv>



LA DIFFICULTÉ DE DISTINGUER L'IMPACT DES PRATIQUES AGRICOLES DE L'EFFET DU PAYSAGE

Étant donné le caractère extrêmement multifactoriel de la richesse et de l'abondance des espèces, il est cependant très difficile de distinguer ce qui relève d'une pratique spécifique de ce qui relève d'un environnement favorable. Ainsi, l'hétérogénéité des paysages joue-t-elle un rôle majeur, difficile à mesurer et à distinguer des pratiques agricoles, d'autant plus

pour les espèces les plus mobiles^{9,11,12}. L'agriculture biologique aurait un effet particulièrement positif sur la biodiversité dans des paysages possédant peu d'espaces semi-naturels, mais un effet additionnel moindre dans des paysages complexes où sont imbriquées des parcelles de petite taille et des éléments semi-naturels.



DES PROGRÈS NÉCESSAIRES EN BIO SUR CERTAINES PRATIQUES POUR ÊTRE ENCORE PLUS FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ

Concernant les pesticides, la suppression des produits phytosanitaires de synthèse en agriculture biologique préserve la biodiversité. Cependant, l'utilisation répétée de produits phytosanitaires d'origine naturelle autorisés en bio peut poser question⁵.

Le désherbage chimique est interdit sur les parcelles bio, ce qui limite les pertes de biodiversité. Cependant, la gestion des adventices peut passer par un désherbage mécanique répété à intervalles réguliers, qui peut avoir des effets perturbateurs sur la faune du sol⁴. Il peut entraîner la mortalité des œufs ou des poussins des espèces nichant au sol. Une manière d'éviter cela est de prévoir les nichées dans le calendrier ou de contourner les nids (voir fiche FNAB grandes cultures).

Enfin, le travail du sol a un effet controversé¹³. L'apport fréquent de matière organique a un impact favorable sur les populations de vers de terre grâce à une stimulation de l'activité biologique du sol. Cependant, un labour trop profond et trop fréquent pour gérer les mauvaises herbes a un impact négatif sur les arthropodes du sol (comme les collemboles ou les carabes) et sur

les vers de terre^{2, 13}. Un travail du sol réduit augmente la biodiversité, d'autant plus en l'absence d'utilisation d'herbicides pour détruire les couverts¹². Un idéal possible se situe donc dans l'absence de labour et d'herbicides, ce qu'agriculteurs et chercheurs s'attèlent à mettre au point au sein du réseau, notamment au sein du réseau FNAB, pour relever le défi majeur des années à venir.

Pour préserver la biodiversité, l'agriculture bio se présente donc comme une bonne solution, d'une part grâce à son cahier des charges et d'autre part, par la recherche permanente d'amélioration de ses pratiques.

// BIBLIOGRAPHIE

¹ | Beketov M.A., Kefford B.J., Schäfer R.B. & Liess M. 2013. Pesticides reduce regional biodiversity of stream invertebrates. *PNAS Early Editions*. DOI: 10.1073/pnas.1305618110/-/DCSupplemental.

² | Chateil, Goldringer, Tarallo, Kerbiriou, Le Viol, Ponge, Salmon, Gachet, Porcher, 2013. Crop genetic diversity benefits farmland biodiversity in cultivated fields. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 171 (2013) 25-32

³ | Mäder P., Fließbach A., Dubois D., Gunst L., Fried P., Niggli U., 2002. Soil fertility and biodiversity in organic farming. *Science* 296: 1694-1697.

⁴ | Sautereau, Benoît, Savini, 2016, Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique, ITAB-INRA

⁵ | Balhai C.A., Xue Y., McCreary C.M., Schaafsma A.W., Hallett R.H., 2010, Choosing organic pesticides over synthetic pesticides may not effectively mitigate environmental risk in soybeans, *PLoS ONE*, 5 (6), e11250.

⁶ | Barré K., Le Viol I., Julliard R., Kerbiriou C., 2018, Weed control method drives conservation tillage efficiency on farmland breeding birds, *Agriculture, Ecosystems and Environment* 256, 74-81

⁷ | Bartram H., Perkins A., 2003. The biodiversity benefits of organic farming. OCDE workshop

⁸ | Bengtsson J., Ahnström J., Weibull A.C., 2005. The effects of organic agriculture on biodiversity and abundance: a meta-analysis. *Journal of Applied Ecology* 42: 261-269.

⁹ | Chateil C., Porcher E., Landscape features are better correlate of wild plant pollination than agricultural practices in an intensive cropping system, 2015, *Agriculture, Ecosystems and Environment* 201, 51-57.

¹⁰ | Chiron F., C.R.hargé, Julliard R., Jiguet F., Muratet A., 2014. Pesticide doses, landscape structure and their relative effects on farmland birds, *Agriculture, Ecosystems and Environment* 185 (2014) 153-160

¹¹ | Gomiero, Tiziano, Pimentel, David and Paoletti, Maurizio G., 2011, Environmental Impact of Different Agricultural Management Practices: Conventional vs. Organic Agriculture, *Critical Reviews in Plant Sciences*, 30: 1, 95– 124

¹² | Guyomard H. (sous la direction de), 2013, Vers des agricultures à hautes performances. Volume 1. Analyse des performances de l'agriculture biologique. Inra. 368 pages.

¹³ | Henneron I., Bernard L., Hedde M., et al., 2014, Fourteen years of evidence for positive effects of conservation agriculture and organic farming on soil life, *Agron Sustain Dev* pp271-13. doi : 10.1007/s13593-014-0215-8

¹⁴ | Hole DG., Perkin, A.J., Wilson J.D., Alexander I.H., Grice P.V., Evans A.D., 2005. Does organic farming benefit biodiversity? *Biological Conservation* 122: 113-130.

¹⁵ | LPO, Programme STOC

¹⁶ | Pfiffner L., Balmer O., 2011, Agriculture biologique et biodiversité, FIBL

¹⁷ | Pfiffner, I., 1996. Which farming methods enhance faunal diversity? *Agrarforschung* 3(11/12): 527-530

¹⁸ | Rahman R., Biodiversity and organic farming: What do we know? *Agriculture and Forestry Research*. 2011:61 189 208

¹⁹ | Sarthou J.P., Choisis J.P., Amossé A., Arndorfer M., Bailey D., Balazs K., Balent G., Deconchat M., Dennis P., Eiter S., et al., 2013, Indicateurs de biodiversité dans les exploitations agricoles biologiques et conventionnelles des Vallées et Coteaux de Gascogne, cas d'étude français du projet européen BIOBIO. *Innovations Agronomiques, INRA*, vol. 32, pp. 333-349. hal-01644158

²⁰ | Wintermantel D., Odoux J.F., Chadœuf J., Bretagnolle V., 2019, Effects of organic farming on seasonal dynamics of honeybee colony performance, *Journal of Applied Ecology*

²¹ | IPBES. 2019. Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

// COLLECTIVITÉS LOCALES, COMMENT AGIR DANS LE DOMAINE AGRICOLE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Si l'action publique locale en faveur de l'agriculture et de la biodiversité bénéficie de peu d'outils dédiés, elle peut cependant s'appuyer sur une diversité de compétences publiques et de leurs dispositifs locaux pour planifier, orchestrer et légitimer son action en la matière.

Les Métropoles et Communautés urbaines disposent ainsi de la compétence « Environnement », dont peuvent également bénéficier les Communautés de Communes et d'agglomérations à titre facultatif. Au-delà, les initiatives présentées dans ce guide l'illustrent : agir en faveur de l'agriculture et de la biodiversité peut légitimement s'appuyer sur de nombreuses compétences publiques (développement économique, aménagement du territoire, eau, GEMAPI...), de nombreux outils d'action et de planification territoriaux (SCoT, PLUI, PCAET, Charte de PNR, démarche Trame verte et bleue, de protection des captages...) et mobiliser une diversité de dispositifs, notamment fonciers (Zone Agricole Protégée (ZAP), périmètre de protection des Espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), baux ruraux environnementaux, obligations réelles environnementales..., etc.



➔ DÉVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, C'EST DÉJÀ AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

L'expérience des sites pilotes Eau&Bio le prouve, les collectivités locales ont de nombreuses clés en main pour favoriser l'agriculture et l'alimentation bio sur leurs territoires :

Evaluation du "potentiel bio" de son territoire (et notamment la sensibilité à la bio et au changement de pratiques des agriculteurs conventionnels), **formations** des équipes aux enjeux de l'agriculture, **mobilisation des acteurs** (agriculteurs, acteurs publics, organismes agricoles, citoyens...)

Alimentation : introduction de produits bio en restauration collective (publique et privée), sensibilisation des citoyens à l'alimentation bio, à la diversification des sources de protéines, programme d'accessibilité aux produits bio...

Installation-transmission : appui à l'installation d'agriculteurs bio via la mise à disposition de terres agricoles, la mise en place d'aides bio territoriales, d'espaces-test agricoles, l'organisation de rencontres entre cédants et porteurs de projets agricoles...

Développement de filières : relocalisation de l'approvisionnement bio des cantines publiques, développement de marché bio locaux, de nouvelles filières bio territoriales, coopération avec les acteurs de l'agro-alimentaire...

Conversion des agriculteurs : sensibilisation et accompagnement du monde agricole conventionnel via l'organisation de visites de fermes bio, la réalisation de diagnostics de conversion, le lancement d'expérimentation agricoles bio sur le territoire...

Une action du réseau FNAB
**EAU & BIO
& TERRITOIRES**

La FNAB anime depuis 2010 le réseau national des sites pilotes Eau&Bio qui rassemble une trentaine de collectivités françaises investies en faveur de l'agriculture biologique.

Au-delà, plus de 200 collectivités locales œuvrent avec la FNAB en faveur de la transition agricole et alimentaire, au service du développement économique et de la protection des ressources naturelles.

Plus d'informations sur la plateforme dédiée :

www.eauetbio.org

➔ COMMENT ALLER PLUS LOIN...

Par ce présent guide, nous avons souhaité mettre en avant certaines initiatives inspirantes portées par des collectivités locales, couplant développement de l'agriculture biologique et actions plus spécifiques en faveur de la biodiversité. Elles visent notamment à :

Impliquer et soutenir des agriculteurs dans la restauration des continuités écologiques,

Installer ou mettre à disposition des terrains à des agriculteurs biologiques sur des zones sensibles avec des objectifs de préservation de la biodiversité,

Sensibiliser et former des agriculteurs aux enjeux biodiversité,

Structurer ou soutenir la création de filières pour valoriser les produits issus de pratiques agricoles vertueuses,

Soutenir la sélection de variétés adaptées en valorisant la biodiversité cultivée,

Mobiliser l'ensemble des acteurs pour des projets pérennes : habitants, acteurs de la recherche pour le suivi...



Comment profiter au mieux des spécificités de son territoire pour agir efficacement en faveur du développement de l'agriculture biologique, et ainsi allier développement local et préservation des ressources naturelles ? La Grille d'analyse des territoires est un outil conçu par la FNAB pour

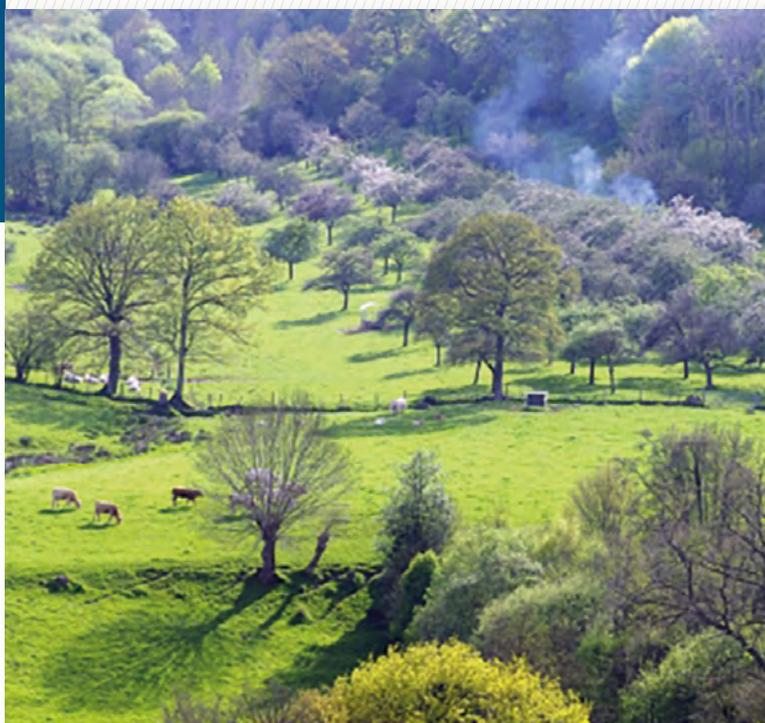
les collectivités locales souhaitant agir en faveur de la transition agricole et alimentaire. Elle permet de se poser les bonnes questions, d'identifier les acteurs locaux concernés, et d'apprendre d'autres collectivités ayant agi avec succès. Cet outil est accessible en ligne sur www.eauetbio.org



Pour aider citoyens et élus à se saisir des enjeux actuels de l'alimentation et de l'agriculture durable, Terre de Liens, le BASIC (Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne) et la FNAB lancent en octobre 2019 un **outil web gratuit : PARCEL** - « Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne et Locale ».

PARCEL permet à chacun d'entre nous de voir les effets, sur son territoire, de trois changements : la re-territorialisation des filières alimentaires, le développement de l'agriculture biologique et l'évolution de nos régimes alimentaires.

En fonction des choix effectués, PARCEL permet à chacun de projeter les effets associés sur son territoire, en termes de surfaces et d'emplois agricoles, ainsi que d'impacts écologiques (émissions de gaz à effet de serre, pollution des ressources en eau). **Deux indicateurs concernent plus précisément la biodiversité** : le déclin des espèces et la déforestation importée.



LES BIOS SE MOBILISENT

Des fiches « Retours d'expérience » complètent ce guide pour illustrer plus en détail certains projets portés par des collectivités ou des groupes d'agriculteurs.

1

DIAGNOSTIQUER ET CONNAÎTRE

➔ MIEUX CONNAÎTRE LE CONTEXTE ET LES PRIORITÉS RÉGIONALES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET DE BIODIVERSITÉ

Selon les territoires, différents documents peuvent être élaborés et sont consultables, comme le Programme de développement rural régional (PDRR), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), une Charte et stratégie régionale pour la biodiversité.

➔ IDENTIFIER LES ESPACES NATURELS DE SON TERRITOIRE ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Par exemple : les réserves naturelles, les zones Natura 2000, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), les espaces naturels sensibles (ENS), qui sont mentionnés au Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT), au Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU et PLUi), aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

➔ LANCER DES ÉTUDES TERRITORIALES SUR LA BIODIVERSITÉ

Plusieurs outils permettent de connaître la biodiversité de son territoire comme la réalisation d'un atlas communal de la biodiversité, d'un diagnostic trame verte et bleue territorial, d'un inventaire participatif de la faune et la flore.



La dimension participative et immersive est particulièrement importante à cette étape.

L'organisation de rencontres sur le terrain entre les acteurs locaux est l'occasion de partager les connaissances déjà disponibles en matière de biodiversité, de percevoir les richesses déjà présentes et d'envisager les mesures envisageables pour préserver, restaurer et favoriser la biodiversité sur le territoire.

UN DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE COMMUNAL ABOUTIT À LA PLANTATION DE 4 KM DE HAIES À CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE

// En 2018, les élus de la commune de Champignol-lez-Mondeville (Aube), soucieux de la biodiversité de leur territoire, sollicitent la LPO Champagne-Ardenne pour réaliser, avec le soutien de la DREAL, un diagnostic écologique communal, qui intègre des préconisations de gestion et d'aménagement du territoire.

Parmi celles-ci, le projet d'implantation de haies et d'arbres fruitiers a été retenu, financé à 100 % par les pouvoirs publics dans le cadre d'un appel à projet Trame Verte et Bleue* (TVB).

La mairie a organisé une réunion publique et contacté individuellement une trentaine de propriétaires selon un tracé pertinent pour la plantation de haies.

Au final, ce sont 4 km de haies et plus de 80 arbres fruitiers qui sont plantés en une année, avec la participation d'un agriculteur. Le coût d'entretien sera pris en charge par la commune. A la vue de cette réussite, de nouveaux acteurs se sont manifestés (dont des viticulteurs) pour bénéficier du programme et amplifier les effets positifs pour la biodiversité.

Commune de Champignol-lez-Mondeville

Aube, Région Grand Est

320 habitants, 4417 ha

- **Période du projet** | 2018-2019
- **Partenaires** | LPO Champagne Ardenne, CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) Champagne-Ardenne, CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Pays de Soulaines
- **Coût** | 6 000 € pour le diagnostic (80 % de subvention) et 80 000 € pour les travaux (100 % de subvention via dérogation)
- **Financement** | Agences de l'eau Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie, DREAL, Région Grand Est
- **Suivi** | Entretien de la haie par la commune et suivi naturaliste par la LPO-Champagne
- **Clés de succès** | des partenaires pertinents et des financements disponibles
- **Plus d'information** | <http://bit.ly/lpo-trame-verte-bleu>



DISPOSITIF MOBILISÉ

Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue (TVB) désigne un réseau écologique constitué de réservoirs de biodiversité et de corridors qui assurent une continuité écologique et permettent ainsi la circulation des espèces. Cette trame qui parcourt les territoires (milieux boisés, ouverts, aquatiques...) doit être préservée et parfois restaurée pour stopper l'érosion de la biodiversité. Sa mise en œuvre passe par l'identification de la trame régionale dans le cadre du SRADDET, ensuite déclinée et précisée par les communes et intercommunalités dans leurs documents d'urbanisme (SCoT et PLU).

Plus d'information :

www.trameverteetbleue.fr



Des fiches pratiques destinées aux agriculteurs sur la méthodologie d'un diagnostic d'une exploitation sont disponibles (réalisation LPO-FNAB-CIVAM-FARRE) : <http://bit.ly/lpo-diagnostic-biodiv>



LES BIOS SE MOBILISENT

Projet Réseau Fermes Biodiversité en Grand Est

Pour que les agriculteurs s'approprient la biodiversité de leurs fermes et participent à la préservation de la biodiversité grâce aux continuités écologiques, Bio en Grand Est s'est associé à la LPO et la FREDON pour mener des diagnostics de biodiversité sur 20 fermes pilotes en Alsace et en Champagne-Ardenne. Connaître l'existant sur les fermes permet de s'appuyer sur les pratiques vertueuses de chacun et de proposer des pistes concrètes d'amélioration. L'agriculteur choisit de s'engager sur des points précis, et un budget est prévu pour l'accompagner dans l'implantation des infrastructures écologiques choisies.

// [Voir fiche retour d'expérience](#)

« Des fermes biodiversité en Grand Est »



LA COMMUNE DE MONTREUIL PARTICIPE À L'OBSERVATOIRE DE BIODIVERSITÉ URBAINE ET ENGAGE 50 ACTIONS

La ville de Montreuil s'engage particulièrement sur la biodiversité depuis 2006 : classement Natura 2000 du Parc de Beaumont, adhésion à la charte de l'observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU) du Département de Seine-Saint-Denis, arrêt des pesticides, signature de la charte de biodiversité régionale*. L'ODBU est à la fois un centre de ressources sur la biodiversité et un espace de mutualisation d'expériences et de débat entre acteurs du territoire. Il permet de suivre l'évolution de la biodiversité, mais également de définir des enjeux et objectifs de préservation et de gestion de la biodiversité à l'échelle du territoire. En devenant partenaire de l'ODBU, la ville s'engage à transmettre les données de biodiversité collectées sur son territoire avec l'appui du Conservatoire de Botanique National du Bassin Parisien et des associations locales, et à mettre en place des méthodes de gestion respectueuses des écosystèmes. Les données collectées abondent également l'observatoire de l'environnement, un outil d'aide à la décision pour les élus et les services dans la mise en œuvre des politiques publiques, autant qu'un outil d'information des habitants. En outre, la ville soutient une démarche de sciences participatives (Vigie-Nature) via des actions d'initiation à la découverte et l'identification de la biodiversité.



DISPOSITIF MOBILISÉ

Chartes et stratégies régionales pour la biodiversité

Depuis 2003, le Conseil régional d'Ile-de-France porte une charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels et a adopté, en 2007, une stratégie régionale pour la biodiversité (déclinaison de la stratégie nationale). Les signataires de la charte reconnaissent l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité et peuvent bénéficier d'aides financières de la Région sur des projets d'intérêt écologique. La Région est engagée depuis début 2019 dans l'élaboration d'une nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) en partenariat avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB).

Plus d'information :

<http://bit.ly/arb-strategie-biodiv>

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE COMME ALLIÉE¹

La ville, signataire de la charte régionale, s'engage avec le soutien du Conseil Régional à mettre en œuvre **50 actions en faveur de la biodiversité** sur trois ans. Parmi ces mesures, on trouve :

- L'introduction de produits bio locaux en restauration collective : sa part est de 30 % aujourd'hui, et l'objectif est de passer à 70 % des 9 000 repas servis quotidiennement dès 2019.
- Le développement de l'agriculture urbaine biologique sur le territoire de la commune, dans le cadre d'un projet de préservation du patrimoine. Le Plan Local d'Urbanisme prévoit la possibilité de créer une douzaine de micro-fermes dans le domaine des Murs à Pêches. Un projet d'installation de 6 microfermes (allant jusqu'à 7 000 m² pour la plus grande) est d'ores et déjà en cours, avec une vocation pédagogique, d'insertion sociale, ou tout simplement de production agricole. Les porteurs de projet sont invités à répondre à l'appel à projet Parisculteurs 3.

Commune de Montreuil

Seine-Saint-Denis, Ile-de-France

107 000 habitants

- **Période du projet** | 2009-2030
- **Partenaires** | AFB et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis pour l'observatoire
- **Coût** : 125 000 € pour le projet agricole dans le secteur des Murs à Pêches
- **Financement** | Région Ile-de-France (label Nouveaux Quartiers Urbains), Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis (chantier de restauration des murs) et Ministère de l'écologie (Opération Les Hautes Haies), Ville de Paris (AAP Parisculteurs)
- **Clés de succès** | L'agriculture urbaine n'a pas tant vocation à nourrir qu'à être un moyen de sensibilisation des citoyens à l'importance de la biodiversité
- **Plus d'information** | <http://bit.ly/nature-en-ville>



¹ | www.montreuil.fr/index.php?id=2372

2

IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS

La biodiversité est une thématique fédératrice qui nous concerne tous et traverse champs, villes et villages, zones industrielles et naturelles. Pour certains, elle est une nécessité de premier plan et pour d'autres, parfois un frein à leurs activités. C'est avec tous ces acteurs qu'un projet territorial peut émerger, être mis en œuvre et avoir un impact durable sur le territoire.

Comment impliquer tous les acteurs pertinents et faire émerger une dynamique partenariale à succès en faveur de la biodiversité ? Localement, en fonction des objectifs du projet territorial, différents types d'acteurs méritent d'être associés, comme par exemple :

→ LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Région, département, Agences de l'eau, AFB et et Agences régionales pour la biodiversité, DREAL... appuient les collectivités dans la lecture des politiques publiques (parfois co-construites avec elles) et dans leur mise en œuvre par le biais de différents dispositifs financiers (appels à projets...), juridiques (préemption...), contractuels (convention de gestion, baux ruraux environnementaux...), de valorisation (Territoires engagés pour la nature...).

→ LES ACTEURS AGRICOLES

Les réseaux FNAB / CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) / FADEAR (Fédération des Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural), Terre de Liens, les Chambres d'Agriculture... disposent d'une connaissance des enjeux et des acteurs agricoles locaux ainsi que d'une expertise technique utiles pour définir et accompagner les projets touchant à l'agriculture. Au-delà d'une phase de concertation, ils peuvent réaliser différentes études, sensibiliser et accompagner les agriculteurs, participer au développement de filières durables...

→ LES NATURALISTES

LPO (Ligue pour la protection des oiseaux), CEN (Conservatoires d'espaces naturels), CPIE (Centres permanent d'initiatives pour l'environnement), Conservatoires botanique, autant de structures qui concentrent une grande connaissance des enjeux locaux et d'une expertise technique utiles pour agir dans le domaine de la biodiversité.

→ LES CITOYENS ET ASSOCIATIONS LOCALES

Ils peuvent prendre part à la définition des enjeux et actions (dans le cadre d'un forum ouvert par exemple) et s'engager dans des projets de préservation de la biodiversité (projet de sciences participatives, chantier participatif de plantation de haies, défis familles à biodiversité positive...).

La méthodologie du **dialogue territorial** offre une diversité d'outils et de méthodes pour associer différents acteurs, aux visions et positions parfois opposées, dans l'émergence et la mise en œuvre d'un projet territorial favorable à la biodiversité.



UN PROJET GLOBAL D'AGRO-ÉCOPÔLE AU DOMAINE DE MIRABEAU (34)

// Avec l'appui de la commune de Fabrègues, en périphérie de Montpellier, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) du Languedoc-Roussillon fait l'acquisition du domaine de Mirabeau (250 ha dont 7 ha de vignoble) disposant d'espaces de garrigues en train de se fermer pour cause d'abandon. Il s'appuie entre autres sur la mise en place de mesures compensatoires relatives à l'application de la séquence "Éviter - Réduire - Compenser" (ERC)* dans le cadre d'un projet autoroutier. Leur ambition : restaurer, préserver la garrigue et faire du domaine une vitrine de l'agroécologie. L'exploitation du vignoble est confiée à un vigneron voisin avec l'aide de la SAFER, une activité de polyculture-élevage est implantée, et le réseau Jardins de Cocagne met en œuvre le projet d'insertion sociale par l'agriculture biologique "Vigne de Cocagne" qui exploite sur le domaine d'autres vignes ainsi que l'oliveraie. De nouveaux agriculteurs devraient s'installer sur des activités de maraîchage, arboriculture, élevage caprin et ovin. S'associant au monde de la recherche dans le cadre de travaux scientifiques, le domaine ambitionne également de constituer un lieu de formation et un tiers-lieu citoyen.

Pour ce projet à vocation écologique, économique et sociale, la collectivité met, entre autres, à disposition du bâti et des terres. La Métropole soutient également le projet dans le cadre de sa politique agroécologique et alimentaire. La multiplicité des thématiques traitées permet d'aller chercher une diversité de financement tels que l'appel à projet "sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité" et le Programme d'Investissements d'Avenir. Des activités liées au tourisme permettront également à l'avenir de conforter le modèle économique du domaine Mirabeau.

Commune de Fabrègues

Hérault, Occitanie

8 000 habitants

- **Période du projet** | depuis 2014
- **Partenaires** | Conservatoire des espaces naturels, INRA, Montpellier Supagro, Université de Montpellier, Chambre d'Agriculture, Ardear, Civam, CERFrance, DREAL, GREN, SAFER
- **Coût** | 3,2 M€ dont 900 000 € portés par la commune
- **Financement** | Banque des territoires, Montpellier Méditerranée Métropole, Département, Région Occitanie, Fondation de France, ADEME
- **Suivi** | des scientifiques et ingénieurs suivent la reconquête de la biodiversité par les diverses activités agricoles
- **Clés de succès** | partenariat de confiance entre le Conservatoire et la commune, projet économique de valorisation du patrimoine naturel et agricole



DISPOSITIF MOBILISÉ

Séquence ERC : « éviter, réduire, compenser »

La séquence ERC s'applique aux projets, plans et programmes soumis à évaluation environnementale, ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du code de l'environnement (autorisation environnementale, dérogation à la protection des espèces, évaluation des incidences Natura 2000, etc.). « Ce principe implique d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin, en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées. » (loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages)



LES BIOS SE MOBILISENT

La recherche participative pour dépasser les verrous permettant de protéger les sols

Sur leurs fermes, de nombreux paysans cherchent des solutions à un angle mort technique concernant le non-travail du sol en agriculture biologique. Aujourd'hui, les pratiques de conservation des sols reposent sur l'usage quasi-systématique de désherbant chimique pour maîtriser les couverts qui protègent les sols. A l'inverse, les pratiques de l'agriculture biologique peinent à se passer du labour pour maîtriser les adventices, ce qui nuit à certains taxons. Déterminer les conditions techniques d'une agriculture biologique de conservation en s'appuyant sur les essais déjà mis en œuvre par certains sur leurs fermes est donc urgent pour résoudre cette difficulté que rencontrent les agriculteurs dans la préservation de la biodiversité. Cela passe par la réunion d'acteurs différents, des scientifiques aux associations de producteurs, dans une démarche de recherche participative.

// Voir fiche retour d'expérience

« Comment préserver la biodiversité des sols en agriculture biologique ? »



ÉLUS, ÉCOLIERS, FAMILLES : TOUS IMPLIQUÉS PAR LE PNR NORMANDIE MAINE VERS PLUS DE BIODIVERSITÉ

// Le Parc Naturel Régional (PNR) Normandie Maine œuvre à la préservation et la restauration des continuités écologiques de son territoire. Il s'appuie sur le dispositif "Contrat Nature" de la Région. Entre 2015 et 2017, un projet a été entrepris sur une zone située entre deux cœurs de biodiversité. Il a démarré par une phase d'inventaire des corridors écologiques et s'est poursuivi par un programme de plantation de haies impliquant des écoles et des agriculteurs. Un travail de restauration de mares a aussi permis de préserver une espèce d'amphibiens qui bénéficie d'un Plan d'action régional.

Le Parc impulse également la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC)* avec les communes et de nombreux acteurs locaux, soutenu par l'Agence Française pour la Biodiversité. Les citoyens sont incités à agir et sont accompagnés à travers le « Défi famille à biodiversité positive », impliquant des diagnostics écologiques de jardins et un appui pour développer la biodiversité lors d'ateliers proposés toute l'année. Des réflexions sont menées au sein d'un groupe inter-PNR pour associer ce défi à des questions relatives à l'alimentation positive et au "bien manger".

Parc Naturel Régional (PNR) de Normandie Maine Pays de la Loire 90 000 habitants

- **Période du projet** | 2012-2017
- **Partenaires** | Chambre d'Agriculture, CEN, lieux d'expositions, département, collectivités, écoles, associations naturalistes, CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole)
- **Coût** : 300 000 € pour le contrat nature 2015-2017
- **Financement** | Région Pays de la Loire, Europe, Agence de l'eau
- **Clés de succès** | rôle de médiation du Parc (sensibilisation, implication des habitants pour entraîner une dynamique) et implication du réseau d'acteurs



DISPOSITIF MOBILISÉ

Atlas de la biodiversité communale (ABC)

Un ABC est une démarche qui permet à une collectivité locale de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel : en plus d'inventaires naturalistes, la démarche inclut la sensibilisation et la mobilisation des élu-e-s et citoyen-ne-s et la définition de recommandations de gestion ou de valorisation de la biodiversité. L'objectif est d'identifier les enjeux de biodiversité du territoire et d'aider la collectivité à agir en les intégrant dans ses actions et stratégies. Lancé en 2010 par le Ministère de l'environnement, ce programme est désormais soutenu par l'Agence française pour la biodiversité.

Plus d'information :

<http://bit.ly/afb-atlas-biodiv>



LES BIOS SE MOBILISENT

Chantiers de plantation participatifs

Les diagnostics de biodiversité mis en place par Bio en Grand Est sur les vingt fermes pilotes du réseau Fermes Bio-diversité associent des associations environnementalistes et des agriculteurs, qui ont jusqu'à récemment peu travaillé ensemble. Des chantiers collectifs sont ensuite organisés pour mettre en place les infrastructures choisies par l'agriculteur et permettent de sensibiliser le plus grand nombre (citoyens, élus, voisins agriculteurs) à la biodiversité. Ces chantiers œuvrent à prolonger les dynamiques écologiques mises en place à l'échelle des territoires avec les Trames Vertes et Bleues discutées avec les collectivités locales.

// [Voir fiche retour d'expérience](#)

« Des fermes biodiversité en Grand Est »



3

AGIR AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE LOCAL AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Dans la continuation des phases d'état des lieux et de mobilisation des acteurs, la **phase d'action** impulsée par les collectivités locales en faveur de l'agriculture et de la biodiversité peut prendre une grande variété de formes qui dépendent des objectifs, enjeux et acteurs spécifiques au territoire. Quelques grandes catégories d'action se distinguent :

➔ FAVORISER L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS AUX PRATIQUES DURABLES

Acquérir du foncier agricole, conventionner avec des propriétaires, signer des obligations réelles environnementales, lancer un appel à candidature privilégiant certains modes d'agriculture, recourir aux baux ruraux environnementaux, mettre à disposition des terres ou du bâti...

➔ ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE VERS DES PRATIQUES PLUS BÉNÉFIQUES POUR LA BIODIVERSITÉ

Permettre aux agriculteurs de connaître leurs impacts (diagnostics de biodiversité des fermes, suivis naturalistes...), d'évaluer leurs marges de manoeuvres (sensibilisation à l'agriculture bio...) et de faire évoluer leurs pratiques (accompagnement à la conversion bio, appui à la plantation de haies, aides financières locales aux pratiques durables...)

➔ SOUTENIR L'INNOVATION AGRICOLE FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ

Accompagner des projets collectifs d'agriculteurs engagés (conservation, réhabilitation ou création d'infrastructures agro-écologiques...), des expérimentations agricoles locales (agriculture bio de conservation des sols, agroforesterie...), des initiatives favorables à la biodiversité cultivée (création d'un conservatoire dédié aux semences locales...), etc.



PÂTURAGE EN RÉGIE ET ÉCO-PÂTURAGE À LA MÉTROPOLÉ DE ROUEN (76)

// La Métropole de Rouen a lancé un Plan d'Actions Biodiversité en 2015, qui vise notamment la préservation et gestion des zones humides du territoire. Elle gère en régie directe 186 ha sur deux zones humides, sur lesquelles pâturent de manière extensive des vaches de la race Highland Cattle et des chevaux Camarguais. Huit ans après le lancement de cette démarche, on observe une amélioration au niveau de la flore et de la faune. Une partie du marais du Trait est également pâturée par les animaux d'un exploitant louant des terrains communaux. La diversité de ces modes de pâturage permet d'observer une diversité d'espèces, ainsi qu'une mosaïque de milieux naturels variés.

Par ailleurs, pour répondre à la dégradation des côteaux et pelouses calcaires suite à l'arrêt du pâturage itinérant sur ces zones (40 % des 300 ha étant à l'abandon), un programme de restauration spécifique est lancé en 2015 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels. La Métropole associe une stratégie d'acquisition foncière et la signature de convention avec certains propriétaires. Des clôtures sont installées et un dispositif d'éco-pâturage est mis en place : le foncier est mis à disposition gratuitement à des agriculteurs en échange de sa gestion extensive selon des conditions définies et un accompagnement technique dédié.

Dans le Plan d'Actions Biodiversité figurent d'autres actions agricoles, parmi lesquelles : un dispositif d'aides complémentaires aux aides déjà existantes (Europe, Région) pour appuyer les filières courtes et durables (achat de matériel et d'outils de transformation), la plantation de haies prise en charge à 100 %, ou encore la création d'une **MAEC*** valorisant les plantes messicoles en bordures de parcelles.

Les pratiques agricoles privilégiées dans ce projet sont celles de l'agriculture biologique et l'un des agriculteurs est certifié bio.

Métropole de Rouen

Normandie

500 000 habitants

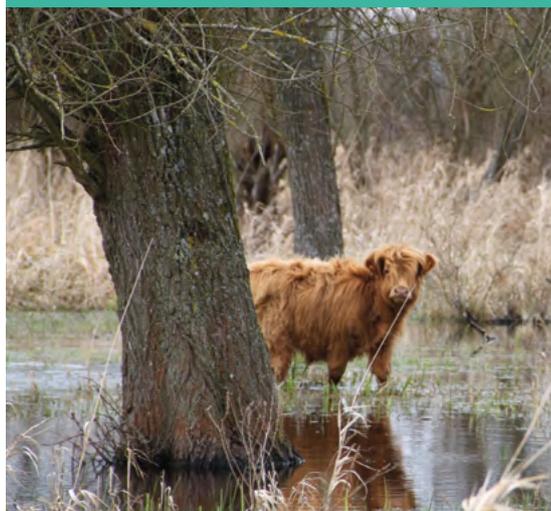
- **Période du projet** | 2009-2021 pour le marais du Trait et 2012 à aujourd'hui pour les côteaux calcaires
- **Partenaires** | Conservatoire des Espaces Naturels, communes
- **Coût** | 264 000 € pour 5 ans sur la gestion du marais du Trait et 840 000 € pour la restauration et la gestion des coteaux calcaires (l'ensemble du plan d'action est doté de 5,6 M€)
- **Financement** | Agence de l'eau Seine Normandie, Union Européenne (fonds FEDER et FEADER), Région Normandie, Conseil Départemental de Seine-Maritime
- **Résultats** | le pâturage extensif à l'année permet de maintenir la diversité des habitats présents favorable à de nombreuses espèces dans les zones humides (170 ha) et l'éco-pâturage sur les pelouses calcaires permet de maintenir l'ouverture du milieu (8 ha, avec un objectif d'atteindre 55 ha en 2020)



DISPOSITIF MOBILISÉ

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC soutiennent le maintien et le développement de pratiques agricoles favorables à l'environnement et répondent à des enjeux environnementaux identifiés (eau et biodiversité, zones humides, herbe). La rémunération des MAEC est une compensation des manques à gagner des agriculteurs, qui s'engagent dans la démarche. Il en existe 3 types : MAEC localisées (engagements pris sur les parcelles où sont localisés les enjeux) ; MAEC de protection des ressources génétiques (races et variétés menacées de disparition, amélioration du potentiel pollinisateur) ; MAEC SYSTEMES (système herbager et pastoral individuel ou collectif).



LES BIOS SE MOBILISENT

Plantes messicoles

Depuis 2013, Bio de PACA œuvre à la préservation des plantes messicoles, ces compagnes des moissons qui ont presque disparu des champs de céréales en raison de l'utilisation des herbicides et des engrais azotés. Peu concurrentielles des cultures, elles offrent pourtant gîte et couvert aux insectes pollinisateurs et aux oiseaux spécialistes des milieux agricoles. Des partenariats gagnants entre agriculteurs bio, le conservatoire botanique alpin, le CPIE des Alpes de Provence, des lycées agricoles et des communes redonnent ainsi des couleurs aux champs provençaux.

// Voir fiche retour d'expérience

« Préserver les plantes messicoles en PACA »

LE PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE (62) S'ENGAGE DANS LA RESTAURATION DES TRAMES VERTES

// Le Parc naturel régional (PNR) des Caps et Marais d'Opale mène un programme de plantation de haies sur des terrains agricoles depuis 25 ans. En 2009, un agriculteur sollicite l'accompagnement technique et financier dans le cadre de ce programme : il souhaite découper son parcelle de 70 ha pour favoriser la biodiversité, et ainsi lutter contre l'érosion des sols et diminuer la pression de certains ravageurs. Le parcellaire, situé sur un corridor écologique prioritaire, est d'abord entouré d'une haie et entrecoupé de bandes fleuries, ultérieurement remplacées par des arbres dont le bois et les fruits pourront être valorisés. Ce projet a été intégré au programme scientifique Agricobio qui vise à répondre aux questions suivantes : Comment la biodiversité revient ? Quel impact sur la production agricole ? Est-ce que la circulation des espèces est restaurée sur ce corridor ? Les premiers résultats révèlent une présence accrue de hérissons, prédateurs de limaces, ainsi que davantage de chauves-souris (pipistrelle commune), prédatrices de papillons ravageurs. L'impact sur les vers de terre est quant à lui plus long à mesurer. Cette réussite vient alimenter la réflexion d'un groupe de travail d'une vingtaine d'agriculteurs sur l'agroécologie animé par le Parc.

L'agriculteur au cœur du projet pratique déjà le semis-direct sous couvert depuis plusieurs années, et des expérimentations sur différentes modalités agricoles dont la bio sont envisagées pour la poursuite du programme scientifique à partir de 2020.

Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale

Pas de Calais

154 communes, 9 intercommunalités, 200 000 habitants

- **Période du projet** | depuis 2009
- **Partenaires** | FLST (Faculté Libre des Sciences et Technologies), Université Lille 1, FREDON (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles), CMNF (Coordination mammalogique du Nord de la France), ISA Lille - laboratoire économie
- **Financement** | : Agence de l'eau, Région, Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, DREAL
- **Résultats** | Le retour de la biodiversité se fait assez rapidement, variable selon les taxons.
- **Suivi** | Les techniciens du Parc accompagnent le collectif et favorisent les échanges de savoir-faire. L'évaluation scientifique en cours apporte des premiers résultats positifs, à consolider.
- **Clés de succès** | S'appuyer sur un agriculteur motivé et favoriser la réflexion d'un groupe d'agriculteurs autour du changement de pratiques.



Expérimenter la Trame verte et bleue à l'échelle d'une exploitation agricole : le programme Agricobio Guînes
<http://bit.ly/agricobio>



« Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales », Terre de Liens, 2018

Ce guide pratique publié par Terre de Liens à destination des collectivités locales est d'une grande utilité pour comprendre les enjeux et acteurs fonciers locaux,



s'approprier les outils de planification et d'action foncière et agir avec succès. Il présente notamment de nombreux exemples d'initiatives foncières locales favorables au développement d'une agriculture durable.



LES BIOS SE MOBILISENT

Attirer les oiseaux et chauve-souris pour lutter contre les insectes ravageurs

Pour faire face à la forte pression de ravageurs dans les vergers et les vignes, AgriBio Drôme a développé une proposition de lutte intégrée par conservation : l'installation de nichoirs à haute densité favorise le retour d'oiseaux et chauve-souris qui se nourrissent en retour des insectes ravageurs. De la conception au suivi de l'efficacité, en passant par la formation à l'auto-construction et à la pose de ces nichoirs, AgriBioDrôme accompagne les agriculteurs à réfléchir à la fonctionnalité de leur système de production plutôt que de réfléchir chaque couple problème-solution de manière isolée.

// Voir fiche retour d'expérience

« Des nichoirs pour la biorégulation des ravageurs dans les vergers et les vignes »

LA MÉTROPOLE DE LYON ET LA COMMUNE DE CHARLY (69) SOUTIENNENT UN CONSERVATOIRE ET UN LABORATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ

// La Métropole de Lyon et la commune de Charly soutiennent le Centre de Ressource de Botanique Appliquée, une association ayant initié la création d'un conservatoire participatif en réseau pour créer localement une banque de semences de fruits, légumes, fleurs et de céréales, en lien avec l'Institut Vavilov de Saint-Petersbourg. On y retrouve notamment des semences locales, sélectionnées sur le territoire au XIX^e siècle et que l'on pensait perdues, retrouvées à l'étranger pour beaucoup. Il s'agit de participer à la conservation d'un patrimoine génétique et de développer la biodiversité cultivée, actuellement très affaiblie. Les collectivités travaillent pour cela avec des agriculteurs, deux parcs de la Métropole et des jardins collectifs.

Le Conservatoire a monté un projet d'adaptation des semences au changement climatique : à partir de cette biodiversité cultivée, l'objectif est d'obtenir des variétés résistantes à la sécheresse et aux excès d'humidité, cultivables sans intrants et présentant de bonnes qualités nutritionnelles pour fournir l'alimentation bio et locale de demain. La Métropole de Lyon soutient ces projets par le biais de son service écologie qui lie agriculture et biodiversité. La commune de Charly va mettre à disposition un domaine historique de quelques hectares, la ferme Melchior.



Métropole de Lyon 59 communes, 1,3 millions d'habitants

- **Période du projet** | 2008, création de l'association et son activité de conservatoire, développement du projet d'adaptation au réchauffement climatique en cours
- **Partenaires** | Institut Vavilov de Saint-Petersbourg, Fondation pour la biodiversité De Natura, fondation Crédit Agricole, entreprises, associations et collectivités
- **Coût** | 400 000 €/an (Centre de documentation, conservatoire, boutique)
- **Financement** | Métropole de Lyon
- **Résultats** | Conservatoire sécurisé sur 4 ha, constitution d'une banque de près de 350 000 variétés de semences fruitières, légumières, horticoles et céréalières
- **Suivi** | réintroduction de variétés anciennes cultivées par des maraîchers



LES BIOS SE MOBILISENT Cultivons la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

Pour réduire leur dépendance aux intrants, éviter les risques de contamination OGM et diminuer le coût des semences, des groupes d'agriculteurs ont pris conscience de l'importance de retrouver des semences adaptées à leurs pratiques et la maîtrise des techniques de multiplication et de sélection qui s'étaient perdues au fil du temps. Cette reconquête de la biodiversité s'est organisée autour de Maisons de la Semence Paysanne, comme à AgroBio Périgord, qui gèrent les stocks de semence, les distribuent aux agriculteurs et diffusent les savoir-faire associés. Cette gestion nécessairement collective de la biodiversité (pour mutualiser les connaissances, reproduire une multitude de variétés sur plusieurs sites pour garantir leur conservation) permet aux producteurs de retrouver une autonomie, de diminuer l'usage d'intrants chimiques sur les fermes conventionnelles et les coûts sur les fermes biologiques.

// Voir fiche retour d'expérience

« Cultivons la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine : retrouver et préserver la biodiversité cultivée »



CONCILIER AGRICULTURE, NATURE ET TOURISME AVEC LES PAYSANS DE NATURE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OCÉAN-MARAIIS DE MONTS (85)

La Communauté de communes mène un important travail de gestion des nombreux sites d'intérêts écologiques de son territoire. Une zone de 80 ha est ainsi acquise par préemption via le dispositif des **Espaces Naturels sensibles (ENS)*** du Département de Vendée. La Communauté de communes, gestionnaire du site, élabore un plan de gestion liant ouverture du lieu au public et préservation du patrimoine écologique au travers d'une activité agricole extensive. Afin de placer la biodiversité au cœur de cette gestion, elle décide d'installer des agriculteurs naturalistes, voire des naturalistes devenus agriculteurs. Cette démarche donne naissance au projet et réseau Paysans de Nature®. Les candidats à l'installation sont certifiés en agriculture biologique ou « Nature&Progrès » et se voient proposer quelques hectares à titre gratuit par le biais d'une convention. La LPO-Vendée accompagne la collectivité dans ce travail et les porteurs de projets sont majoritairement issus de la promotion « Gestion et protection de la nature » du lycée agricole du territoire. Ces personnes, non issues du milieu agricole, démarrent avec quelques hectares mis gratuitement à leur disposition et peuvent bénéficier de MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques). En outre, ils sont accompagnés pour trouver des solutions foncières afin de pérenniser leur modèle économique (Financement solidaire de Terre de Liens, fonds de compensation écologique lié à des projets d'aménagement impactant l'environnement, subventions...). Aujourd'hui cinq agriculteurs, initialement installés sur les 80 ha, occupent et préservent 500 ha de terres.



DISPOSITIF MOBILISÉ

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les départements peuvent mettre en oeuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS) dans le cadre de leur compétence environnement et patrimoine. La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental. Généralement, les ENS sont des espaces : présentant un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ; fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés ; faisant l'objet de mesures de protection et de gestion ; lieux de découverte des richesses naturelles. Les Départements disposent du droit de préemption, des conventions de gestion et de Taxe d'Aménagement d'Espaces Naturels Sensibles (TAEN) pour mener cette politique. Le Conseil départemental peut verser des subventions à des tiers (communes, intercommunalités, Conservatoire du littoral) pour leur permettre d'acquérir ces espaces et pour les gérer. Le Département peut mobiliser des crédits ENS pour soutenir des actions de préservation de la biodiversité dans l'esprit de la politique.

Communauté de Communes Océan-Marais de Monts

Vendée, Région Pays de la Loire

19 000 habitants, 13 000 ha de marais et 2 000 ha de littoral

- **Période du projet** | 1998 à aujourd'hui
- **Partenaires** | Conseil départemental, Conseil Régional, Universités de Nantes et de Rennes, Associations de Protection de la Nature, Association de producteurs, Conservatoire National Botanique de Brest, AMAP « Court Circuit ».
- **Coût** | rationalisation des coûts de gestion via l'utilisation de pratiques agricoles (avec comme socle l'agriculture biologique) comme outil de préservation / restauration de la biodiversité, coût faible par rapport à une gestion en régie (cheptel, travaux...).
- **Financement** | Communauté de Communes Océan-Marais de Monts, Département de la Vendée, Région Pays de la Loire, Fonds européens (Natura 2000)
- **Résultats sur la biodiversité** | Évolution positive pour l'ensemble des cortèges d'espèces d'oiseaux limicoles, doublement du nombre de couples nicheurs toutes espèces confondues. Des densités d'espèces parfois 10 à 20 fois supérieures à l'ensemble du site Natura 2000. 4 « paysans de nature » installés sur les 100 hectares d'espaces naturels qui diffusent leurs pratiques sur l'ensemble de leurs exploitations.
- **Clés de succès** | Définition des objectifs du programme dès la sélection du producteur, recherche « d'agriculteurs naturalistes » avec une sensibilité pour la biodiversité, maîtrise foncière du conseil départemental qui garantit le respect du cahier des charges



LES BIOS SE MOBILISENT

Un réseau de paysans naturalistes pour protéger la biodiversité



Les agriculteurs sont les premiers gestionnaires de l'espace, mais la profession peine à attirer de nouveaux candidats et à prendre en compte l'urgence de préserver la biodiversité. Le projet Paysans de Nature® a créé un réseau de paysans naturalistes qui tiennent liés les deux aspects : production de produits de qualité et préservation d'espaces sensibles. Le réseau œuvre à l'installation de paysans engagés pour la biodiversité, dans des espaces protégés ou au contraire au milieu des zones les plus intensives. Ils montrent par l'exemple qu'un autre modèle agricole est possible, qui enraie le déclin de la biodiversité et permet de faire vivre des familles et de nourrir la population localement.

Plus d'information : www.paysansdenature.fr

// Voir fiche retour d'expérience

« Le Réseau Paysans de Nature ® : un outil au service de la création d'espaces protégés par l'installation paysanne »

4

VALORISER ÉCONOMIQUEMENT LES PRODUITS AGRICOLES VERTUEUX POUR LA BIODIVERSITÉ ?

Les collectivités locales peuvent favoriser la prise en compte de la biodiversité dans la transition agricole en initiant ou soutenant la valorisation des produits qui en sont issus. De façon générale, pour soutenir les modes de production plus vertueux tels que l'agriculture biologique, les acteurs publics locaux peuvent :

➔ FAVORISER LA DEMANDE LOCALE

pour ces produits, en introduisant des produits bio en restauration collective, en favorisant les circuits courts (marchés de producteurs...)

➔ ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES AGRICOLES TERRITORIALES SOUCIEUSES DES RESSOURCES NATURELLES

il existe par exemple des filières territoriales "eau&bio", telles que Bio Ribou Verdon en Maine-et-Loire, ou Terres du Pays d'Othe dans l'Yonne) ou des filières valorisant la biodiversité cultivée. Au-delà des productions alimentaires classiques, il est possible d'inciter au développement d'infrastructures agro-écologiques chez les agriculteurs en appuyant des filières de valorisation locale (bois de chauffage issus des haies...)

➔ CRÉER LE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES AGRICOLES

qui collectent auprès des producteurs du territoire pour envisager des projets communs liant développement économique et préservation des ressources

➔ PARTICIPER À LA CRÉATION D'OUTILS

de collecte, de logistique, de transformation ou de découpe spécialisés dans les productions durables



LA COMMUNE DE VALDALLIÈRE DÉVELOPPE UNE FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE (14)

/// A l’initiative de la Commission « agriculture et environnement » de la commune, un diagnostic de territoire est réalisé. Il identifie une érosion du maillage bocager du fait d’un agrandissement des parcelles agricoles et du développement des grandes cultures, avec des risques accrus liés à l’érosion des sols. Face à ce constat, la commune décide de lancer un programme de plantation de haies chez les particuliers et chez les agriculteurs, accompagné par le Département. Dans ce paysage de bocage historique, les multiples intérêts des haies sont déjà bien connus et les actions de plantation sont réalisées en concertation avec tous les acteurs. La commune travaille avec des pépiniéristes qui proposent des variétés végétales locales. Cette dynamique se poursuit ensuite par la création d’une filière de valorisation locale du bois issu de l’entretien des haies : un réseau de chaleur est construit, une organisation est trouvée avec les agriculteurs et un partenariat est tissé avec une coopérative d’utilisation du matériel agricole (CUMA). Cette dernière est chargée de déchieter le bois qui alimente le réseau de chaleur pour chauffer une piscine, un gymnase et une salle d’activité. Un second réseau de chaleur est en construction pour chauffer les écoles, le siège et la résidence d’autonomie de la commune ainsi que l’école de musique.

La commune compte peu d’agriculteurs bio mais est associée à un GIEE en cours de labellisation porté par le « Civam Normand » sur un projet favorable à la biodiversité impliquant des producteurs biologiques. Des agriculteurs bio, et non bio, ont par ailleurs poussé pour qu’une commune voisine participe également à la plantation de haies avec l’appui de Valdallière.



Commune de Valdallière

Calvados, Normandie

6 000 habitants

- **Période du projet** | 1997 à aujourd’hui
- **Partenaires** | fédération départementale des Cuma, DRAAF, DREAL, Chambre d’Agriculture
- **Financement** | Conseil départemental du Calvados, ADEME, fondation Yves Rocher/AFAC, Commune, LEADER (UE)
- **Clés de succès** | L’enjeu de lutte contre l’érosion via les haies était une clé d’entrée intéressante pour les agriculteurs, liens forts entre la commission agriculture-environnement et les agriculteurs

Les marques “Vraies messicoles” et “Végétal local”

Pour préserver les plantes messicoles et la diversité génétique des arbres, arbustes et plants mis en place dans les projets d’aménagements, des semences ou des plants de variétés locales doivent être disponibles sur le marché. En effet, les variétés développées pour l’horticulture ou l’arboriculture produisent moins de pollen et “polluent” les variétés locales sauvages en se croisant avec elles. Les marques « Vraies messicoles » et « Végétal local » ont été créées pour offrir une alternative aux plantes horticoles et permettent de valoriser les plantes endémiques révélatrices des bonnes pratiques agricoles et symboliques de la reconquête de la biodiversité dans les champs. La production de ces semences ou plants locaux offre de plus une filière de diversification aux producteurs.

Plus d’information : www.vegetal-local.fr



LA FILIÈRE DU FROMAGE BLEU DU VERCORS-SASSENAGE SOUTENUE PAR LE PNR DU VERCORS POUR PRÉSERVER LA RACE DE VACHE VILLARD-DE-LANS

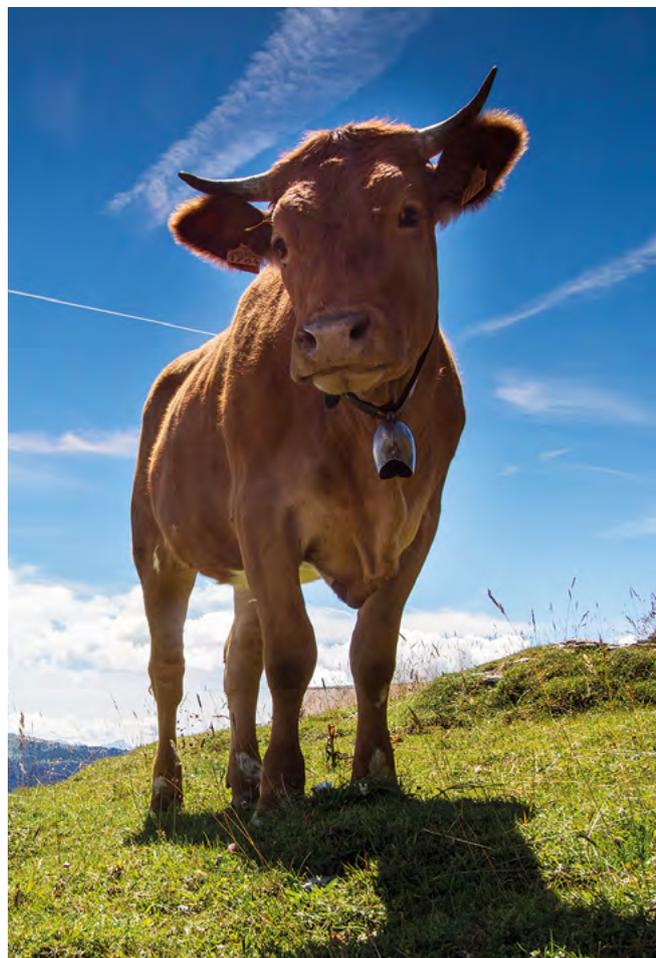
// Dans le cadre de ses missions de conservation du patrimoine et de développement économique, le Parc naturel régional du Vercors soutient la conservation de la race de vache « Villard de Lans » identifiée comme une race à faible effectif par le Ministère de l'agriculture.

Le Parc a accompagné les éleveurs dans le travail de reconnaissance en Appellation d'Origine Protégée (AOP) du fromage Bleu du Vercors-Sassenage dans les années 90. Le cahier des charges du fromage inclut trois races : Montbéliard, Abondance et la race menacée Villard de Lans.

Le Parc s'est chargé, à la demande des éleveurs, d'organiser la présence de la race au salon de l'agriculture en 2010, afin de promouvoir le fromage et le territoire.

Le Parc a d'abord soutenu la création de l'association de relance et de réhabilitation de la Villard de Lans. Désormais, il soutient l'Organisme de Sélection "races alpines réunies". Il a aussi soutenu le démarrage, et continue d'accompagner l'animation, du syndicat du Bleu du Vercors-Sassenage.

La race Villard de Lans a vu sa cote de popularité et sa population augmenter suite à ce travail. A ce jour, on dénombre plus de 400 femelles Villard de Lans contre 70 individus seulement dans les années 70. Le fromage est produit par une coopérative indépendante de collecte, de transformation et de vente avec ses 34 fermes adhérentes, et par 9 producteurs fermiers (dont quatre en bio). La production de Bleu du Vercors-Sassenage est passée à 450 tonnes, contre 90 tonnes au début de l'AOP. La coopérative produit 330 tonnes dont 52 tonnes en bio.



Parc naturel régional du Vercors 83 communes sur l'Isère et la Drôme 53 000 habitants

- **Période du projet** | 1992 à aujourd'hui
- **Partenaires** | association de relance et réhabilitation de la Villard de Lans, Organisme de Sélection "races alpines réunies", Syndicat du Bleu du Vercors-Sassenage, Institut National des appellations d'origine et de la qualité
- **Financement** | Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements de l'Isère et de la Drôme, Union Européenne
- **Résultats** | la production de fromage a été multipliée par 5 en 20 ans, fromage bénéficiant aujourd'hui d'une AOP.
- **Clés de succès** | le label « Appellation d'Origine Protégée », les événements de promotion de la race et du fromage (Salon de l'agriculture et au niveau local : fête du bleu et les Comices), la mobilisation d'éleveurs pour préserver la race menacée puis pour développer la filière Bleu du Vercors-Sassenage



LES BIOS SE MOBILISENT

Une marque créée par un groupe d'agriculteurs pour valoriser la biodiversité cultivée

S'assurer que la biodiversité cultivée soit conservée de manière durable demande de bien valoriser les produits qui en sont issus. La création de filières pour des produits issus de ces semences permet de générer de la valeur ajoutée sur les fermes. Un groupe d'agriculteur du Pays Basque a par exemple créé sa marque « Arto Gorria », qui valorise le Grand Roux Basque en polenta. La sensibilisation des consommateurs et des collectivités (qui œuvrent par la restauration collective) est donc un levier important pour la préservation de la biodiversité.

// Voir fiche retour d'expérience

« Cultivons la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine : retrouver et préserver la biodiversité cultivée »

5

FINANCER ET VALORISER SON PROJET TERRITORIAL

La mise en œuvre d'un programme ambitieux ou d'actions plus ponctuelles favorables à l'agriculture et la biodiversité peuvent parfois nécessiter des moyens financiers importants (acquisition foncière, animation, appui technique, suivi...).

Au-delà des fonds propres des collectivités locales, différents acteurs publics ou privés peuvent partager les objectifs visés et accepter de participer financièrement à un projet territorial sur ces sujets.

→ FINANCEMENTS PUBLICS

Sont à citer : l'Union Européenne (Programme Life, fonds FEDER et FEADER...), les Agences de l'Eau (zones de captages, bassins versants, milieux aquatiques...), l'Agence Française de la Biodiversité et les Agences régionales de la biodiversité, les Conseils Régionaux (« chef de file » des acteurs et politiques locales dans le domaine de l'agriculture et de la biodiversité), les Conseils départementaux (notamment en charge des Espaces Naturels Sensibles), la Banque des Territoires...

Dans le cadre de projets d'expérimentation et de recherche, certains acteurs en lien avec le monde scientifique comme la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) peuvent être sollicités (expertise, financements...).



CONTRAT NATURE

Le Contrat Nature est un dispositif porté par la Région Pays de la Loire. Il vise la préservation des corridors écologiques et la prise en compte de la biodiversité. Le projet doit être multi-partenarial, il comprend des aides financières à l'investissement et une aide financière au fonctionnement pour le salaire de l'animateur recruté pour le programme.



APPEL À PROJET PARISCULTEURS

La Ville de Paris et ses partenaires, entreprises et acteurs publics, se mobilisent pour végétaliser 100 hectares de bâti d'ici 2020 dans la capitale, dont un tiers consacré à l'agriculture urbaine, en hors sol et en pleine terre. Pour sa 3e édition, le dispositif a essaimé dans les villes environnantes.

Plus d'information : www.parisculteurs.paris



APPEL À PROJET "SITES PILOTES POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ"

Cet appel à projet lancé en 2017 par le Commissariat général à l'investissement, l'ADEME, le ministère de l'Environnement et l'AFB visait à cofinancer des projets territoriaux innovants permettant la préservation ou la restauration de la biodiversité.

En savoir plus : <http://bit.ly/afb-sites-pilotes>

→ FINANCEMENTS PRIVÉS

Une grande diversité de fondations privées (Yves Rocher, Carasso, Nature & Découvertes, FPH...) soutiennent financièrement des initiatives locales dans le domaine de la biodiversité et de l'agriculture. Des entreprises locales peuvent vouloir s'associer à des projets territoriaux, notamment via son financement. Les citoyens, habitants du territoire ou non, peuvent également être ponctuellement sollicités pour participer au financement d'actions précises, via des dispositifs de financement participatif.



AFAC & FONDATION YVES ROCHER

Dans le cadre du programme de partenariat "plantons pour la planète", des aides à la plantation peuvent être versées dans le cadre de projets de plantation d'arbres et d'arbustes. Près de 500 000 arbres ont ainsi été plantés lors de la 8e campagne 2017/2018. L'objectif est la plantation de 5 millions d'arbres d'ici 2021

Plus d'informations :

<https://www.yves-rocher-fondation.org/plantons-pour-la-planete/>

➔ PRIX PUBLIC OU LABEL DÉDIÉ

L'obtention de financements publics et privés peut être facilitée par une reconnaissance publique de son projet territorial par un prix public ou un label dédié.



TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE (TEN)

Lancé en 2019, ce label est destiné aux collectivités qui souhaitent placer dans leur politique publique la biodiversité comme une priorité. Pour obtenir cette reconnaissance, les collectivités territoriales doivent présenter un plan d'action triennal. Un accompagnement est proposé aux collectivités retenues pour la réalisation du plan d'action.

Plus d'information : <http://bit.ly/engages-pour-nature>



CAPITALES FRANÇAISES DE LA BIODIVERSITÉ

Unique concours national sur la biodiversité destiné aux collectivités, il décerne des prix à des collectivités pour leurs actions sur la biodiversité. Le concours permet à chaque collectivité de valoriser sa politique et ses actions menées en faveur de la biodiversité, tant en matière de protection des dynamiques de la nature que de participation des citoyens ou de formation des personnels communaux. Le dispositif se veut de plus un outil performant d'animation et de sensibilisation ainsi qu'un moyen d'identifier et de diffuser les bonnes pratiques en la matière.

Plus d'information : www.capitale-biodiversite.fr



TROPHÉES BIO DES TERRITOIRES

Ce dispositif porté par l'Agence Bio et les Eco-Maires offre une reconnaissance publique aux projets retenus, un accompagnement au lancement d'une demande de financement participatif et un coup de pouce financier de 5 000 €.

Plus d'informations :

<http://bit.ly/agence-bio-trophees-territoire>



• FNAB •

Fédération Nationale
d'Agriculture **BIOLOGIQUE**

LE RÉSEAU FNAB

La FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) est l'organisation professionnelle des producteurs et productrices biologiques français. Elle fédère les groupements régionaux et départementaux d'agriculture biologique sur l'ensemble du territoire et compte plus de 10 000 producteurs et productrices adhérents.

POUR ALLER PLUS LOIN, DEUX PLATEFORMES RESSOURCES SONT À VOTRE DISPOSITION

WWW.DEVLOCALBIO.ORG

Boîte à outils à destination des collectivités locales souhaitant agir en faveur de la transition agricole et alimentaire de leurs territoires.

WWW.EAUETBIO.ORG

S'informer et trouver les outils pour agir via l'agriculture biologique pour la protection de l'eau et le développement local

Avec le soutien de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Avec la participation de :



• Bio en Grand Est •



• AGROBIO PÉRIGORD •